

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize et le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt et un juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Ghislaine CABESSUT, Maire.

Présents : G. CABESSUT M. F. SAURIN – D. NADALIN – G. NAVLET - R. BERINGUIER – C. BRANDALAC - T. MARTY - D. HENRY – C. ECK - R. CLAVIE - P. EDARD - D. SOULIGNAC - A. M. FERNEKESS – G. LE CHARPENTIER – N. PERLETTI – L. COMBE – C. ROUX

Absents excusés : M. PORTES – V. FERVEL-RABAYROL - C. ROBERT – A. PAGES – M. KECHAR

Absents : F. JAUNAY - P. BOISSELIER - S. MESSEGUE

Procuration de M. PORTES à D. HENRY
Procuration de M. KECHAR à G. CABESSUT
Procuration de A. PAGES à D. NADALIN

Secrétaire de séance : Madame Geneviève LE CHARPENTIER a été nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2016

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 Juin 2016 est approuvé.

INFORMATION SUR DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Depuis le dernier Conseil Municipal, les décisions suivantes ont été prises par le Maire de Bouloc en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil Municipal dans sa séance du 28 Mars 2014.

Référence	Objet	Attributaire	Montant
N°2016/02	Rétrocession concession de cimetière	Titulaires : Gisèle BRUNET	
N°2016/03	Marché maîtrise d'œuvre pour les travaux d'accessibilité de l'entrée et du parvis de la Mairie	Titulaire : Marc SOULIE architecte D.P.L.G.	11.400, 00 € TTC
N°2016/04	Exercice droit de préemption – Vente parcelle 9 Rue de la Tuilerie	Propriétaire : M. Henri FUSTER	185.000, 00 €
N°2016/05	Travaux d'accessibilité de l'entrée de la Mairie – Désignation du coordinateur SPS	Titulaire : JPM Coordination	1.392,00 € TTC
N°2016/06	Travaux d'accessibilité de l'entrée de la Mairie – Désignation du contrôleur technique	Titulaire : SOCOTEC	1.320,00 € TTC
N°2016/07	Marché fourniture repas en liaison froide à l'école maternelle	Titulaire : ELIOR	Prix du repas : 2,339 € TTC
N°2016/08	Marché de maîtrise d'œuvre – Révision générale du P.L.U. – Avenant n°1	Titulaire : Id de Ville	Néant
N° 2016/09	Rétrocession concession de cimetière	Titulaire : Famille Christine TARANTO RENO	
N°2016/10	Marché de maîtrise d'œuvre travaux d'agrandissement de l'école élémentaire	Titulaire : SARL [... Architectes]	331.608 € TTC

N°2016/11	Travaux d'agrandissement de l'école élémentaire - Désignation du contrôleur technique	Titulaire : Société QUALICONSULT	Mission contrôle technique : 12.174,00 € TTC Attestation accessibilité personnes handicapées : 540,00 € TTC
N°2016/12	Travaux d'agrandissement de l'école élémentaire - Désignation du coordinateur SPS	Titulaire : Société QUALICONSULT	4.662,00 € TTC

COMMISSION DES FINANCES

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES : ADMISSION DE TITRES EN NON-VALEUR SUR LE BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT informe le Conseil Municipal que malgré l'intervention du Trésor Public et les moyens déployés, cinq titres de recette n'ont pu être recouvrés. Ces titres concernent :

- le non-paiement des frais de restauration scolaire 2014 et 2015 de Madame FALANGA Julie, d'un montant de 346,25 €,
- le non-paiement des frais de restauration scolaire 2012 de Madame CORREGÉ Alexandra, d'un montant de 46,00 €,
- le non-paiement du retrait de dossier de consultation en 2006 de l'entreprise MARTY, d'un montant de 34,00 €,
- le non-paiement du retrait de dossier de consultation en 2004 du Groupe TRAVIS, d'un montant de 35,76 €,
- le non-paiement du retrait de dossier de consultation en 2004 de la société ERITEC, d'un montant de 35,76 €,
- le non-paiement de l'assainissement 2008 de l'entreprise FRANCO FACADE, d'un montant de 3,18 €.

Madame CABESSUT indique que suite au document fourni par le Trésorier de la commune, il convient d'émettre un mandat à l'article 6541 correspondant aux sommes non recouvrées en vue de leur admission en non-valeur.

Madame CABESSUT précise que ce mandat porte sur un montant total de 500,95 € sur le budget de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de prononcer l'admission en non-valeur de la somme sus-mentionnée.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE HANDICAPE DE LA PORTE D'ENTREE ET DU PARVIS DE LA MAIRIE - SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2017

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier la porte d'entrée et le parvis de la mairie afin de répondre aux exigences en matière d'accessibilité.

Madame CABESSUT précise que compte tenu de la complexité des travaux, il a été nécessaire de faire appel à un architecte pour la réalisation de cette opération. Le maître d'œuvre a estimé le montant financier global de ces travaux. Il sera nécessaire par la suite de lancer un marché de travaux.

Madame CABESSUT propose de lancer ces travaux et présente l'estimatif du maître d'œuvre suivant : 87.798,00 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le principe de ces travaux pour un montant estimatif de 87.798 € TTC et de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2017.

OUVERTURE DE CREDITS / VIREMENTS DE CREDITS

Rapporteur : Ghislaine CABESSUT

Madame CABESSUT indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une ouverture de crédits ainsi qu'à des virements de crédits afin de permettre la régularisation de certaines affectations budgétaires.

Madame CABESSUT propose à l'assemblée délibérante de procéder aux mouvements de crédits suivants :

BUDGET COMMUNAL

OUVERTURE DE CREDITS (SECTION INVESTISSEMENT)

<u>D - Opération 268 – Extension Ecole Elémentaire</u>	
Article 2313-258/212	+ 350.000,00 Euros
<u>D - Opération 257 – Séchoir Tuilerie</u>	
Article 21318-257/020	+ 65.000,00 Euros
<u>R – Emprunt d'équilibre</u>	
Article 1641/020	+ 415.000,00 Euros

VIREMENTS DE CREDITS (SECTION INVESTISSEMENT)

<u>D - Opération 273 – Equipements Maternelle (lave-vaisselle)</u>	
Article 2188-273/211	+ 5.000,00 Euros
<u>D - Opération 278 – Travaux divers voirie (chicane parking complexe)</u>	
Article 2128-278/020	+ 2.500,00 Euros

<u>D - Opération 233 – Extincteurs bâtiments communaux</u>	
Article 2188-233/020	- 2.500,00 Euros
<u>D – Opération 288 – Travaux maternelle 2016</u>	
Article 21312-288/211	- 5.000,00 Euros

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de procéder aux virements de crédits proposés.

**COMMISSION COMMUNICATION ET VIE
ASSOCIATIVE**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE
D'ORGANISATION DES FESTIVITES**

Rapporteur : Renée CLAVIE

Madame CLAVIE rend compte à l'Assemblée de l'investissement important du Comité d'Organisation des Festivités dans l'organisation de la fête locale qui s'est déroulée du 08 au 10 juillet derniers.

A ce titre, Madame CLAVIE propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 929,00 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 929,00 € au Comité d'Organisation des Festivités.

POINT SUR LA VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Anne-Marie FERNEKESS

Madame FERNEKESS revient sur le forum des associations qui a été un grand succès et a connu une grosse affluence notamment dans la matinée.

COMMISSION DE L'URBANISME

CONVENTION DE CONTRIBUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES.

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN expose qu'il y a lieu de redéfinir les modalités techniques et financières de réalisation par le SMEA 31 des prestations de révision du zonage de l'assainissement. Cette étude doit être reprise parallèlement à la révision du Plan Local d'Urbanisme afin de mettre en cohérence le document d'urbanisme et le zonage d'assainissement associé.

La présente convention est établie pour la révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la commune. Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées doit ensuite faire l'objet d'une enquête publique. La compétence de collecte des eaux usées ayant été transférée au SMEA31, celui-ci aura en charge d'organiser cette enquête qui sera menée en parallèle avec celle du PLU organisée par la commune compétente en matière d'urbanisme.

Conformément aux statuts du SMEA31, la commune adhérente contribue au coût d'élaboration de la révision des zonages (coût directement lié à l'urbanisme : collecte des données, scénarios d'urbanisation, programmation du schéma directeur....).

Le montant à charge de la commune représente un montant de 17 738,56€ selon les modalités fixées par le SMEA31.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal de donner pouvoir au Maire de signer la convention de contribution technique et financière pour la réalisation des prestations de révision du zonage d'assainissement, pour un montant restant à la charge de la commune de 17 738,56 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE POUR L'ETABLISSEMENT DE CANALISATION ET D'AUTORISATION DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVE ET CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE – REDACTION DES ACTES ADMINISTRATIFS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN expose qu'il y a lieu d'établir une servitude de passage de canalisations et d'entretien sur les parcelles situées chemin Saint Pierre lieu-dit Le Village cadastrées section E n° 512 (en partie) et section E n° 1066, appartenant à la commune.

Cette servitude est établie dans le cadre de travaux de raccordement au réseau d'eau potable et d'assainissement collectif de la parcelle cadastrée section E n° 345 appartenant à Madame VAN LOO Anne. Ce réseau est composé d'une canalisation en PVC de diamètre 25mm pour le raccordement eau potable, et une canalisation en PVC de diamètre 160mm pour le raccordement au réseau d'eaux usées.

La rédaction de l'acte authentique de la servitude conventionnelle sera confiée au service juridique de la Communauté de Communes du Frontonnais ; dans le cadre d'une convention de la prestation de services : rédaction des actes administratifs.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal de donner pouvoir au Maire de signer la servitude conventionnelle de passage de canalisation et d'autorisation de passage en terrain privé ainsi que de signer la convention de prestations de service avec la Communauté de Communes du Frontonnais.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

AVIS SUR LA CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE A BOULOC

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN rend compte à l'Assemblée du courrier de la Préfecture portant sur un projet de création Allée de la Gravière à Bouloc d'une chambre funéraire.

Il est précisé que ce projet émane de Mme Francine MEDORO et de M. Jean-Pierre TAILLEFER, co-gérants de la société Pompes Funèbres Villemuriennes.

Concernant la procédure, après publication dans la presse régionale ou locale par le pétitionnaire d'un avis au public détaillant les modalités du projet, celui-ci sera présenté devant le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

Monsieur NADALIN ajoute que l'article R. 2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'avis du Conseil Municipal doit être sollicité.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet de création d'une chambre funéraire à Bouloc.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

AVANCEE DES AFFAIRES EN COURS

Rapporteur : Daniel NADALIN

- Résidence mixte des Tournesols : Dossier de demande de rétrocession dans le domaine public de la voirie et des parties communes en cours ;
- Déclaration de catastrophe naturelle liée à la sécheresse : réponse attendue dans les prochains jours ;
- Révision générale du P.L.U. : deux réunions de travail sur la traduction réglementaire du PADD et les O.A.P. ont eu lieu le 11 juillet et le 19 septembre derniers ; 4 réunions de la commission et des élus intéressés sont programmées pendant le mois d'octobre, avant le prochain séminaire du 8 novembre prochain ;
- Coupure de l'éclairage public de 1 h 00 à 5 h 00 du matin : la coupure est effective depuis le 8 août dernier à l'exception des résidences privées ;
- Droit de préemption exercé sur la maison Fuster, 9 rue de la Tuilerie : l'acte d'acquisition doit être signé chez le notaire le 5 octobre ;
- Servitude de projet et maison médicale : les négociations sont en cours pour l'acquisition des parcelles ;
- Agrandissement école élémentaire : le Permis de Construire a été déposé ; la commission de sécurité se réunit le 13 octobre ; des entretiens entre le maître d'oeuvre et l'ensemble des futurs utilisateurs est prévue le 3 octobre ;
- Espace Info Energie : c'est un nouveau service porté par le PETR et accompagné par le Conseil Départemental qui sera présent sur la commune les mercredis après-midi à partir du 28 septembre : il a pour but de donner des conseils aux administrés sur l'amélioration des performances énergétiques dans l'habitat et les aides correspondantes ; une intervention du CAUE est également prévue dans ce cadre tous les 2 mois ;
- Réaménagement Esplanade de Verdun : une réunion destinée aux riverains et commerçants est prévue le 27 septembre à partir de l'enquête lancée sur le site internet de la commune.

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

POINT SUR L'ETE ET LA RENTREE SCOLAIRE

Rapporteur : Nathalie PERLETTI et Christelle BRANDALAC

Rentrée scolaire : tout s'est bien passé grâce à l'échelonnement de la rentrée des classes ; les problèmes de circulation des premiers jours à l'école élémentaire se sont vite résorbés ; la fréquentation de l'AMAE est quelque peu en hausse le matin (+ 10 à 15 enfants) ;

Mme PERLETTI a assisté aux assemblées générales des associations de parents d'élèves : les principaux motifs de mécontentement sont la chaleur dans les dortoirs à l'école maternelle et les nouveaux tarifs de restauration scolaire ;

Pour ce qui est de l'ALSH, cet été a d'abord été marqué par deux séjours : dans le Gers pour les plus petits (ferme) et à Espalion dans l'Aveyron pour les plus grands ; pour ce qui est du centre de loisirs à proprement parler, la fréquentation de la structure a été très

importante jusqu'au 15 Juillet et après le 15 Août ; il est à noter que les soirées prévues avec les parents ont été annulées faute de participants ;

CONFERENCE D'ISABELLE FILLIOZAT

Rapporteur : Nathalie PERLETTI

Madame PERLETTI rappelle à l'Assemblée que se déroulera le 14 Octobre prochain, à la salle omnisports, une conférence d'Isabelle FILLIOZAT, psychothérapeute de renom, à l'initiative de l'association Parents Aujourd'hui.

COMMISSION SECURITE ET PATRIMOINE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR TRAVAUX D'ENLEVEMENT ET D'EVACUATION DE LA TERRE AU LOTISSEMENT PYTHAGORE

Rapporteur : Robert BERINGUIER

Monsieur BERINGUIER explique que des travaux d'enlèvement et d'évacuation de terre au lotissement Pythagore sont nécessaires. Ces tas de terre ont été placés à l'origine pour empêcher l'accès aux gens du voyage et permettre la construction et le développement des entreprises installées sur cette zone d'activités.

Monsieur BERINGUIER explique également que les statuts de la Communauté de Communes du Frontonnais, prévoient la possibilité de réaliser des prestations de service au profit de communes, de toutes autres collectivités et établissements publics ainsi qu'au profit de personnes privées.

Le personnel et le matériel du Pôle Exploitation de la Communauté de Communes du Frontonnais, sont mis à disposition en vue d'exercer cette mission d'évacuation.

La mise à disposition concerne :

- trois agents techniques, dont un habilité à conduire la pelle mécanique,
- une pelle mécanique KOMATSU,
- la location de deux camions pour évacuer la terre.

La Communauté de Communes du Frontonnais s'est engagée à mettre à disposition le personnel le temps nécessaire à la réalisation des travaux, estimé à 4 jours maximum.

Pour cette prestation, la Communauté de Communes du Frontonnais sera rémunérée par la Commune de Bouloc sur la base d'un coût horaire moyen de 65 € (soixante-cinq euros).

Monsieur BERINGUIER explique que dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, afin de préciser les conditions et modalités de réalisation au profit de la commune, de ces travaux de terrassement, une convention doit être établie entre la commune de Bouloc et la Communauté de Communes du Frontonnais.

Monsieur BERINGUIER propose au Conseil Municipal de donner tous les pouvoirs à Madame le Maire pour signer la convention de réalisation de prestations de service sur le fondement de l'article L 5111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

TRANSFERT DE SUBVENTION DU POOL ROUTIER 2013/2015

Rapporteur : Robert BERINGUIER

Monsieur BERINGUIER explique que les subventions du pool routier, bien que versées à la communauté des communes du Frontonnais, sont attribuées à la commune. C'est donc, commune par commune, et non globalement que le Département justifie le versement des subventions.

Les subventions du pool routier 2013/2015 doivent être entièrement consommées au 31 décembre 2016, faute de quoi le solde de subvention serait perdu.

Une analyse de la consommation du pool routier à cette échéance laisse entrevoir que certaines communes, dont Bouloc, ne pourront pas consommer la totalité de la subvention qui leur est attribuée. La somme correspondant à la commune est de 20 000 €.

Le Département autorisant le transfert de subvention d'une commune à l'autre, il convient afin de ne pas perdre les recettes induites par les subventions et inscrites au budget de procéder au transfert. Ce transfert ne pénalise en rien la commune car le volume des travaux reste le même.

Monsieur BERINGUIER propose au Conseil Municipal de donner tous les pouvoirs à Madame le Maire pour signer le transfert de subvention du pool routier 2013-2015 pour la somme de 20 000 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

La séance est levée à 21 h 45.

Relevé des délibérations :

2016/05/01	Décisions budgétaires	Admission de titres en non- valeur - Créances irrécouvrables
2016/05/02	Subventions d'investissement	Demande de subvention DETR - Accessibilité handicapés entrée de la Mairie
2016/05/03	Décisions budgétaires	Ouverture et virements de crédits
2016/05/04	subventions de fonctionnement	Attribution d'une subvention exceptionnelle au C.O.F. pour l'organisation de la fête locale
2016/05/05	Autres types de contrats	Convention Schéma Communal d'Assainissement : nouvelle convention avec Réseau 31
2016/05/06	Voirie	Convention de passage eau et assainissement pour le raccordement d'une maison d'habitation chemin Saint-Pierre
2016/05/07	Autres domaines de compétence des communes	Avis sur la création d'une chambre funéraire Allée de la Gravière
2016/05/08	Voirie	Convention enlèvement terre au lotissement Pythagore par la C.C.F.
2016/05/09	Intercommunalité	Transfert pool routier 2013/2015
2016/05/10	Décisions budgétaires	Ouverture et virements de crédits - Annule et remplace

Emargements pour la séance du lundi 26 septembre 2016 :

<i>Ghislaine CABESSUT</i>	<i>Michel PORTES</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à D.</i> <i>HENRY</i>	<i>Marie-Françoise SAURIN</i>	<i>Renée CLAVIE</i>
<i>Christelle BRANDALAC</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Nathalie PERLETTI</i>	<i>Robert BERINGUIER</i>
<i>Dominique HENRY</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i>	<i>Laurent COMBE</i>
<i>Pascale EDARD</i>	<i>Guy NAVLET</i>	<i>Delphine SOULIGNAC</i>	<i>Christian ECK</i>
<i>Corinne ROUX</i>	<i>Christine ROBERT</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Geneviève LE CHARPENTIER</i>	<i>Stéphan MESSEGUE</i> <i>Absent</i>
<i>Valérie FERVEL-RABAYROL</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Patrice BOISSELIER</i> <i>Absent excusé</i>	<i>Mourad KECHAR</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à G.</i> <i>CABESSUT</i>	<i>Alexandre PAGES</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à D.</i> <i>NADALIN</i>
<i>Florian JAUNAY</i> <i>Absent</i>			